



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 16 juillet 2025

Nombre de Membres présents : 20

L'an deux mille vingt-cinq

Nombre de suffrages exprimés : 26

Et le seize juillet

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

10 juillet 2025

Présents

J. HAAS-FALANGA – S. LUCZAK – G. BARRIOL – H. JAUBERT
F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – P. PORTE – S. REBUFFAT
S. AELVOET – R. BENEJEAN – M. DUMAS – J. CHUECOS
F. CHEILAN – A. RATTIER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT
N. LIGNY – A. VASAI – C. UHL

Objet de la délibération
69-2025

Modification des limites de
l'agglomération de la Commune

Excusé(s) ayant donné pouvoir

C. ONTIVEROS à N. LIGNY
M. AUGIER à A. VASAI
V. LEVEQUE à S. LUCZAK
S. LEBELLE à J. HAAS-FALANGA
J. DELCOURT à G. MOURGUES
M. SOLER à M. DUMAS

Absent(s)

P. CASTEAU

Joséfa CHUECOS a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Gilles MOURGUES

Le Code de la route confie au maire le soin de fixer les limites d'agglomération. Ce même code définit l'agglomération comme « l'espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui le traverse ou qui le borde »

Il est proposé à l'assemblée de modifier les limites de l'agglomération de Cabannes comme suit afin de régler et limiter la vitesse des véhicules entrant dans le village notamment Route de Saint-Andiol.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : DE DEPLACER les limites de l'agglomération de la manière suivante :

- RD 24 – Route de Saint-Andiol : du PR41+887 au PR41+745

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL - M. AUGIER
F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT
S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. DELCOURT - J. CHUECOS - M. SOLER
F. CHEILAN - A. RATIER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI - C. UHL

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Gilles MOURGUES

La Secrétaire de séance,
Joséfa CHUECOS




